



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 12 juillet 2017 à 18h00

A Savoie Hexapôle - MERY

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
CHINDRIEUX
CONJUX
ENTRELACS
ENTRELACS
MERY
LE MONTCEL
MOTZ
ONTEX
PUGNY-CHATENOD
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SERRIERES EN CHAUTAGNE
TRESSERVE
TREVIGNIN
VIONS
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Michel FRUGIER
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Marie-Claire BARBIER
Claude SAVIGNAC
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Eudes BOUVIER
Jean-Christophe EICHENLAUB
Olivier BERTHET
Jacques CURTILLET
Jean-Guy MASSONNAT
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Denise DE MARCH
Jean-Claude LOISEAU
Gérard GONTHIER
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Nicolas JACQUIER

Absents excusés :

DRUMETTAZ-CLARAFOND

Nicolas JACQUIER

Autres présents non votants :

Yves GRANGE
Christophe DERIPPE
Jean-François BRAISSAND
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Françoise GRAVIER
Martine REVOL
Christian BERGER
Estelle COSTA de BEAUREGARD

ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général des Services
Directeur général adjoint
Directeur des services à la population
Directeur Pôle Eau
Directrice du pôle ressources
Directrice de cabinet
Responsable Maîtrise d'ouvrage
Responsable juridique/assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 juillet 2017 à laquelle était joint un dossier de travail de 245 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 26 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (27 présents et 28 votants).

DÉLIBÉRATION

N° : 3 Année : 2017

Exécutoire le : 18 JUIL. 2017

Affichée le : 18 JUIL. 2017

Visée le : 18 JUIL. 2017

MARCHES PUBLICS**Marché n°2015-33 :****Travaux de Réhabilitation sans tranchée des ouvrages d'assainissement visitables et non visitables - Avenant n°2**

Par marché de travaux à bons de commande en date du 12 novembre 2015 et relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation sans tranchées des ouvrages et réseaux d'assainissement, unitaires ou séparatifs, visitables et non visitables, la CALB a confié au groupement d'entreprises POLEN, SCAVI, GIROUD GARAMPON, dont le mandataire POLEN est domicilié 813 Avenue Léon Blum 01 500 AMBERIEU EN BUGEY, la réalisation des prestations rémunérées par application des prix du bordereau des prix unitaires pour un montant minimum annuel de 200 000 € HT (240 000 € TTC) et un montant maximum annuel de 1 100 000 € HT (1 320 000 € TTC). Ce marché a été passé pour une durée de 1 an renouvelable trois fois.

Afin de permettre le paiement des commandes par acompte lors de la réalisation de ce marché à bons de commande, une modification doit être apportée l'article 7 du CCAP « modalités de paiement ». Il convient de remplacer l'article 7 du présent CCAP suivant : « Chaque facture devra faire état des bons de commande dont les prestations correspondantes composent la facture », par l'article 7 suivant : « Les bons de commande pourront faire l'objet d'un paiement par acomptes ».

Cette modification du CCAP n'entraîne aucune modification des prix du bordereau des prix unitaires.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- APPROUVE l'avenant 2 au marché n°2015-33,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché 2015-33 avec le groupement d'entreprises concernées.

Aix-les-Bains, le 12 juillet 2017

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 27
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

Marché n°2015 - 33

**Travaux de Réhabilitation sans tranchée des ouvrages
d'assainissement visitables et non visitables**

AVENANT N°2

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

Le groupement d'entreprises POLEN / GIROUD GARAMPON / SCAVI dont l'entreprise POLEN est mandataire, domiciliée 813 Avenue Léon Blum 01500 AMBERIEU EN BUGHEY, représentée par Monsieur PROST Sylvain, et désigné ci-après par l'expression « Titulaire »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHÉ

Par marché de travaux à bons de commande d'un an reconductible tacitement 3 fois relatif à la réalisation de travaux de réhabilitation sans tranchées des ouvrages et réseaux d'assainissement, unitaires ou séparatifs, visitables et non visitables, Grand Lac a confié au groupement d'entreprises POLEN, SCAVI, GIROUD GARAMPON, dont le mandataire POLEN est domicilié 813 Avenue Léon Blum 01500 AMBERIEU EN BUGÉY, la réalisation des prestations rémunérées par application des prix du bordereau des prix unitaires pour un montant minimum annuel de 200 000 € HT (240 000 € TTC) et un montant maximum annuel de 1 100 000 € HT (1 320 000 € TTC).

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Lors de la réalisation de ce marché à bons de commande, une modification doit être apportée à l'article 7 du CCAP « modalités de paiement ».

Il convient de remplacer l'article 7 du présent CCAP suivant :

« Chaque facture devra faire état des bons de commande dont les prestations correspondantes composent la facture »

Par l'article 7 suivant :

« Les bons de commande pourront faire l'objet d'un paiement par acomptes ».

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

Il n'y a pas d'impact financier.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHÉ INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À _____, le _____

À _____, le _____

Pour le groupement POLEN, SCAVI, GIROUD GARAMPON, Pour Grand Lac

M. PROST Sylvain
Président

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Marché n.2015-33 - Travaux de réhabilitation sans tranchée des ouvrages d'assainissement visitables et non visitables - Avenant n.2

Date de transmission de l'acte : 18/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 18/07/2017

Numéro de l'acte : d1951 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20170712-d1951-DE

Date de décision : 12/07/2017

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.1. Délibérations
1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires